



NUMERO : 2026-032
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu l'arrêté n° 2025-946 du 1^{er} décembre 2025, reçu en Sous-préfecture le 1^{er} décembre 2025, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Adjointe au Maire, pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles de confier à des prestataires une mission de location de mobilier festif pour la location, y compris le montage et le démontage, d'une structure pour un événement allée Bernard Palissy à Sarcelles,

Considérant la publication d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence,

Décide :

Article 1 : De conclure une prestation à prix globale et forfaitaire pour la location de matériels festifs, avec l'entreprise COMPACT, localisée 5 rue Ambroise Croizat à GOUSSAINVILLE (95190), Siret n°35051545800049, pour la réalisation d'une manifestation rue Bernard Palissy.

Article 2 : La durée de cette prestation est du 9 février 2026 au 20 mars 2026, y compris le montage, le contrôle et le démontage de la structure festive.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget communal dans le cadre d'une procédure inférieure à 40 000 €HT.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le *6 FÉVRIER 2026*

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,
Chargée des Marchés Publics,
Maïmouna CAMARA